



AMBASSADE DE FRANCE AU TOGO SERVICE ECONOMIQUE TOGO-BENIN

Rédigée par Pierre-Henry LENFANT et Quentin ERNOULT
Ref note SE Actualité économique Bénin 2 mars 2018
Tel (+228) 22 23 46 80 ; 22 23 46 73

le 2 mars 2018

NOTE

Objet : Actualité économique du Bénin – février 2018

Développement agricole – appui du FIDA
Projet d'Appui à l'Assurance mutuelle agricole du Bénin (PA- AMAB).
Nouveau dispositif de promotion des investissements au Bénin.
Création de la Société des Infrastructures routières du Bénin
Rétablissement de la situation financière de la SONEB
Investissements publics dans le secteur de l'eau
Création de la Société des Patrimoines Immobiliers de l'Etat (SOPIE)
Mission de TPE et PME de l'ADE International au Bénin
Economie numérique - internet des objets

Développement agricole – appui du FIDA

Les options stratégiques pays (COSOP) 2018- 2022 du Fonds international pour le Développement Agricole (FIDA) ont été validées par le gouvernement (CDM du 24/01/2018) ; les nouvelles directives visent à renforcer de façon durable les capacités productives des populations rurales vulnérables et leur résilience aux changements climatiques, et améliorer l'accès aux marchés pour les produits agricoles de ces populations.

Trois projets sont mis en œuvre: le Projet d'appui aux services financiers ruraux adaptés (PAPSFRA), qui cible les filières ananas, riz et maraîchage, opérationnel depuis janvier 2014 pour une durée de 8 ans, où le FIDA apporte depuis juillet 2013 un financement de 22,6 M\$ couvrant 74% des besoins, le Projet d'appui au développement des Cultures maraîchères (PADMAR), lancé officiellement en avril 2017 pour 7 ans, qui concerne quelque 17 000 foyers de producteurs où le FIDA finance 28,5 M\$ sur une enveloppe de 49,5 M\$, et le Projet de développement des filières agricoles (PRODEFA), qui doit être validé en fin d'année.

En trente ans de coopération, le FIDA a financé 11 projets/programmes au Bénin pour un montant d'environ 114,2 M\$.

Projet d'Appui à l'Assurance mutuelle agricole du Bénin (PA- AMAB).

L'accord de prêt (1,7 M€) entré en vigueur en juin 2015 avec la BOAD pour la mise en œuvre du Projet d'appui à l'assurance mutuelle agricole du Bénin va entrer dans sa phase opérationnelle, après la mise en place des réformes institutionnelles nécessaires. Il vise à réduire la vulnérabilité des producteurs de coton et de riz, en mettant à leur disposition des produits d'assurance couvrant la phase « production » non prise en compte aujourd'hui, et va impacter 350.000 producteurs de coton et 1000 producteurs de riz.

Nouveau dispositif de promotion des investissements au Bénin.

Un nouveau dispositif de promotion des investissements a été adopté (CDM du 11/01/2018), avec la publication de plusieurs décrets concernant l'Agence pour la Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX), la Cellule d'Appui au Partenariat Public-Privé et les modalités de fonctionnement des Commissions ad hoc d'appel d'offres chargées des procédures de passation des contrats de Partenariat Public-Privé. Une nouvelle loi portant code des marchés publics a été promulguée le 19 octobre 2017 et la révision des lois sur le commerce et du code des investissements est attendue pour avril 2018.

Création de la Société des Infrastructures routières du Bénin

Le gouvernement annonce (CDM du 07/02/2018) la création de la Société des Infrastructures routières du Bénin (SIRB). Cette initiative vise à corriger les insuffisances notées au niveau de la gestion des ponts péages au Bénin et à inscrire dans la durée l'entretien des grands axes routiers que le gouvernement met en chantier. La nouvelle société aura à charge non seulement de gérer, développer et entretenir les infrastructures routières et autoroutières, mais aussi d'améliorer leur qualité. Cette société aura aussi pour vocation d'assurer l'accroissement et la sécurisation des ressources issues de l'exploitation du réseau routier à travers les péages et les services connexes.

L'entretien du réseau routier sans péage et des pistes rurales sera à la charge du Fonds routier.

Investissements publics dans le secteur de l'eau

Les dépenses d'investissement dans le secteur de l'eau sont budgétées à 19,5 Mds FCFA en 2018 (29,7 M€), soit 81% du budget du Ministère de l'Eau et des Mines.

L'objectif principal du programme de développement dans le secteur de l'eau est de faire passer la proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable de 75% aujourd'hui à 95% en 2021 ; en particulier, desservir en eau potable 2,5 millions de personnes supplémentaires en milieu rural d'ici 2021, et 11 800 localités aujourd'hui sans aucun point d'eau moderne fonctionnel. Il est également prévu de réduire les pertes d'eau et d'améliorer la viabilité des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu urbain, et notamment de desservir environ 2,7 millions de personnes supplémentaires en milieux urbain et périurbain à l'horizon 2021, notamment en portant la capacité de production en milieu urbain de 277.000 m³/j à 441.250 m³/j.

Le bureau d'études CANAL EAU a été retenu (CDM du 24/01/2018) pour mener en urgence les études d'implantation de quinze forages à gros débit pour la ville de Savalou (144.000 habitants, dépt des Collines), visant à atteindre une production quotidienne de 2.500 m³ alors que l'étiage en saison sèche ne dépasse pas 226 m³.

Rétablissement de la situation financière de la SONEB

La Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) retrouve progressivement l'équilibre financier. Fin 2016, les créances de la SONEB sur l'Etat s'élevaient à 17,9 M€, et celles de l'électricien public SBEE sur la SONEB à 10,1 M€. La réconciliation des comptes a permis de ramener les dettes de l'Etat à 7,8 M€. Fin 2017, deux nouveaux versements totalisant 7,25 M€ ont ramené la dette publique à la SONEB à 519.000€. En apurant ces dettes accumulées depuis de longues années, le gouvernement du Bénin entend renforcer les capacités financières de la société, aux fins de restaurer sa crédibilité et de lui permettre de mobiliser des ressources nécessaires à l'exécution de ses programmes d'investissement. Le Bénin veut réaliser l'accès à l'eau potable pour tous, découlant des Objectifs du Développement durable (ODD) avant l'échéance fixée à 2030.

Création de la Société des Patrimoines Immobiliers de l'Etat (SOPIE)

Le gouvernement a entrepris de réhabiliter la plupart des biens immobiliers de l'Etat à usage commercial, sportif, touristique, ludique (stades, musées, hôtels et centres de loisirs, etc.) et de construire de nouvelles infrastructures publiques ; pour assurer la pérennité des investissements réalisés, il importe de mettre en place un nouveau mode de gestion qui privilégie la valorisation et la rentabilité des équipements. Aussi le gouvernement annonce (CDM du 07/02/2018) la création de la Société des Patrimoines Immobiliers de l'Etat (SOPIE). Cette société régie par les règles de droit privé aura pour actionnaire unique l'Etat béninois. Elle pourra mobiliser les ressources issues de l'exploitation et lever aussi des fonds privés pour le développement et l'entretien durable desdites infrastructures.

Mission de TPE et PME de l'ADE International au Bénin

Une délégation d'entrepreneurs TPE et PME montée par l'Association des Entreprises indépendantes à l'International (ADE International www.adei-international.org), sur le thème de la croissance partagée, s'est rendue au Bénin du 25 février au 2 mars 2018 ; les rencontres étaient organisées sous le haut patronage du Ministère de l'Industrie et du Commerce et du Ministère des PME et de la promotion de l'emploi, en partenariat avec la Confédération Nationale des Employeurs du Bénin (CONEB). C'est la 1ère mission en Afrique organisée par l'ADEI, fondée en novembre 2016 par WUSME France (World Union of Small and Medium Enterprises www.wusme.org) et la FTPE des Hauts de Seine.

Economie numérique - internet des objets

L'autorité de régulation des communications électroniques et de la Poste (ARCEP-Bénin) lance les études pour la réorganisation de l'utilisation des bandes de fréquences de 700 Mhz, 900 Mhz et 1800 Mhz, et les perspectives d'introduction des IoT (internet des objets ou Internet of Things).

Le projet vise à proposer un cadre réglementaire pour la fourniture des services IoT, identifier les bandes de fréquences susceptibles d'accueillir les services IoT, élaborer un modèle type de cahier des charges et produire une évaluation des types de frais et redevances susceptibles d'être appliqués dans le cadre de la fourniture de ce service.